

BRIEFING PRESSE

STOP AUX RECULS SUR L'ENVIRONNEMENT, NÉFASTES POUR LES FRANÇAIS, NÉFASTES POUR L'ÉCONOMIE

} réseau
action
climat france

A- Synthèse	3
B- Focus sur quelques reculs parmi les plus impactants	4
1. Une permissivité accrue pour les pratiques agricoles industrielles	4
2. La reprise des travaux pour l'A69	6
3. Un coup d'arrêt aux énergies renouvelables	8
4. Un objectif "Zéro Artificialisation Nette" qui risque de devenir artificiel	11
5. La suspension de MaPrimeRénov', une mauvaise nouvelle pour les habitant.es des passoires et bouilloires thermiques	13
6. La suppression des ZFE sans proposer d'alternatives	15
7. Des coupes budgétaires pour la transition écologique et la solidarité internationale	17
8. Biodiversité moins protégée, humanité menacée	20
C. Une tendance au détricotage également au niveau européen.....	23
Exemple de recul : la directive sur le devoir de vigilance	23
D- Tableau complet des reculs enregistrés par le Réseau Action Climat depuis le 1er janvier 2025	26

A- Synthèse

La France vient de subir de très fortes chaleurs précoces, avec des records de chaleur battus pour un mois de juin et des températures avoisinant les 40°C dans certains départements. Ces canicules de plus en plus fréquentes affectent plus particulièrement les plus vulnérables, les personnes âgées, les ménages aux bas revenus habitant des logements mal isolés qui se transforment en véritables bouilloires, les personnes qui travaillent en extérieur. Les écosystèmes et les espèces sont eux aussi affectés, le changement climatique étant l'une des cinq grandes causes de perte de biodiversité.

Les Françaises et Français ne s'y trompent pas. **Leur préoccupation pour le climat et l'environnement [ne fléchit pas](#)**, contrairement à ce que pourrait laisser penser le débat politique, et s'oriente davantage vers la crainte de catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et violentes. Le réchauffement climatique n'est plus un phénomène lointain ou pour les générations futures, c'est ici et maintenant.

Que font les décideurs face à cette requête pressante à agir davantage ? Hélas, non content de seulement procrastiner ils enchaînent les reculs sur les politiques environnementales. Le Réseau Action Climat et ses membres ont détaillé plus de **43 reculs rien que sur le 1er semestre 2025** qui sont autant de décisions prises par le Gouvernement ou le parlement allant à l'encontre d'une transition écologique et juste. L'analyse des votes montre que, si ces reculs ont souvent été initiés par l'extrême droite ou la droite républicaine, le bloc central en a soutenu plusieurs ou a été trop divisé pour les contrer. L'absentéisme des députés a également joué un rôle clé dans l'adoption de certaines mesures régressives.

Ces reculs sont non seulement dangereux pour l'environnement, le climat (avec des effets très concrets comme le coup de frein sur la baisse des émissions de gaz à effet de serre en 2024) et la biodiversité. Mais ils ont aussi des **impacts très concrets sur le quotidien des Françaises et Français**. Outre les impacts climatiques qui vont aller croissant, ces reculs engendreront une baisse du pouvoir d'achat (des dizaines de milliers de rénovations performantes en moins, c'est autant de logements avec des factures d'énergie qui resteront élevées), des menaces sur les emplois (la hausse annuelle de près de 10 % du nombre d'emplois dans les énergies renouvelables est menacée), la santé (moindre amélioration de la qualité de l'air, etc...).

De plus, ces reculs vont à l'encontre **des attentes des Françaises et Français**. De manière générale, ces derniers soutiennent largement les régulations et les normes, que ce soit dans la construction ou les pratiques agricoles, mais aussi une fiscalité juste comme, par exemple, une hausse de la taxation sur les billets d'avion et [davantage de subventions pour les billets de transports publics](#).

Mais où est donc la boussole de l'exécutif français ? Emmanuel Macron s'est lui-même exprimé sur ces reculs, en marge du sommet sur l'océan, le 9 juin 2025 : ["la solution pour le pays, ce n'est pas de détricoter l'écologie"](#). 50 députés du groupe Ensemble pour la

République ont ensuite [publié une tribune](#) appelant à préserver l'ambition écologique. Et dans le même temps, **le Gouvernement, dont le Premier ministre lui-même, et le « bloc central » ont porté et soutenu la plupart des reculs analysés**, se rapprochant dangereusement des positions de l'extrême droite.

Si ces reculs persistent, s'il n'y a pas une reprise en main de ces enjeux par la classe politique, ce sont les ménages et les entreprises qui vont en souffrir le plus. **Les prochaines semaines seront décisives** avec plusieurs textes législatifs en débat (simplification de la vie économique, propositions de loi Duplomb et Gremillet) et les premières orientations du budget 2026 attendues pour mi-juillet. Il est plus que temps de mettre fin aux reculs. Après avoir dégradé le quotidien des Françaises et Français, sous le prétexte d'une écologie trop contraignante, à l'opposé des attentes de leurs concitoyens, il est temps que les politiques cessent leurs calculs politiques et se réemparent de l'intérêt général !

Des mobilisations populaires sont prévues dans les jours à venir, notamment les 29 et 30 juin dans plusieurs villes en France en amont de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi Duplomb.

B- Focus sur quelques reculs parmi les plus impactants

1. Une permissivité accrue pour les pratiques agricoles industrielles

Avec la proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur dite *PPL Duplomb*, les tenants d'un modèle productiviste au sein du gouvernement et du parlement surfent sur la vague des mobilisations agricoles pour entériner une série de reculs environnementaux majeurs, favorisant un modèle destructeur pour les paysans, l'environnement et la santé. Ce texte sera débattu en commission mixte paritaire le 30 juin.

Pourquoi c'est important pour la transition ?

Réautorisation des néonicotinoïdes et dépendance aux pesticides de synthèse, facilitation de l'accaparement de la ressource en eau via les méga bassines en particulier, affaiblissement de la protection des zones humides, facilitation de la construction et de l'agrandissement d'élevages industriels, etc. Ces mesures vont accroître les pressions sur l'accès à l'eau, les

zones humides ou encore la biodiversité qui sont déjà en déclin, tout en favorisant un modèle agricole industriel générateur de gaz à effet de serre et de pollutions locales.

Les impacts de ce recul sur la population et les agriculteurs

Favoriser l'intensification et la concentration au détriment des élevages à taille humaine **s'adresse à une minorité d'éleveurs (moins de 3%)** sans répondre aux préoccupations majoritaires (revenu, simplification administrative etc).

Ces exploitations ont des impacts sur les riverains via les pollutions qu'elles génèrent (pollution des eaux dont algues vertes, de l'air avec les rejets d'ammoniac notamment). Les favoriser va **à l'encontre de la préservation de la santé de nos concitoyens et des agriculteurs.**

Les néonicotinoïdes (NNI) sont la famille de substances actives insecticides la plus **toxique pour les abeilles et tous les pollinisateurs**. A partir de leur mise sur le marché dans les années 1990, les apicultrices et apiculteurs ont constaté rapidement une surmortalité de leurs colonies ainsi qu'une importante baisse du rendement de miel par ruche. Il est estimé alors qu'environ 300 000 ruches ont péri chaque année, soit une augmentation des mortalités de 25 %. Comme pour le reste du vivant, **la santé des êtres humains est impactée par les néonicotinoïdes**. [Par exemple](#), ils peuvent entraîner des risques pour l'embryon via des transferts placentaires de la mère vers l'enfant lors de la grossesse impactant notamment le foie et les reins.

Les mesures proposées vont accentuer la **pression sur les ressources en eau** et faciliter son accaparement au profit d'une minorité d'agriculteurs privilégiés et au détriment de la population. En effet, les méga bassines servent essentiellement à alimenter des productions très gourmandes en eau comme le maïs, majoritairement destiné à l'élevage industriel et à l'exportation. En France, tandis que l'irrigation représente plus de 46 % des volumes d'eau consommés (premier poste de consommation), cette eau ne bénéficie qu'à 1 agriculteur sur 5, ceux ayant recours à l'irrigation et qui représentent seulement [6,8% des surfaces agricoles](#).

Qui a porté ce recul ?

La position du gouvernement : l'exécutant de la FNSEA ?

Le Gouvernement a choisi de soutenir cette proposition de loi émanant de la droite au Sénat, suite à la pression exercée par la FNSEA pour que ce texte soit adopté.

La position du "bloc central", de la droite et de l'extrême droite : un détournement de la procédure et un refus du débat parlementaire pour accélérer l'adoption du texte

Les partis soutenant le texte allant du bloc central à l'extrême droite ont choisi de refuser le débat démocratique sur le texte à l'Assemblée nationale. Ils ont adopté de manière inédite une motion de rejet ayant pour but de propulser le texte directement à l'étape de la Commission mixte paritaire et ainsi éviter de débattre des amendements déposés. La composition de la Commission mixte paritaire, plus à droite que celle de l'Assemblée nationale, est perçue comme plus favorable à leurs vues, pourtant plus éloignée des équilibres politiques résultant des dernières élections législatives.

Ce qu'en pense la population française

Ce texte est loin de répondre aux attentes des Français, mais aussi des agriculteurs, par exemple :

- Une [enquête d'opinion BVA de mars 2025](#) révèle que 69 % des Français sont opposés au retour des néonicotinoïdes
- D'après une autre [enquête BVA de février 2024](#) :
 - L'interdiction de pesticides constitue une source de préoccupation pour seulement 4 % des agriculteurs interrogés.
 - Loin d'être dupes de l'opposition factice entre agriculture et écologie promue par les tenants de ce texte, 82 % des agriculteurs soutiennent des aides qui encouragent la préservation de la qualité des sols, des ressources en eau et en biodiversité.
- Selon [Harris interactive - Réseau Action Climat 2025](#) :
 - 82 % des Français considèrent que les pouvoirs publics n'en font pas suffisamment assez pour améliorer la qualité de la viande qui sera consommée par les Français
 - 90 % des Français sont favorables à ce que les pouvoirs publics soutiennent le développement des élevages durables (extensifs, garantissant un accès à l'air libre et/ou au pâturage pour les animaux, etc.)
 - 84 % des Français sont favorables à l'adoption de mesures visant à limiter, en France, la présence des exploitations agricoles les plus industrielles (de type intensif, comprenant un très grand nombre d'animaux, etc.)

2. La reprise des travaux pour l'A69

Une importante mobilisation de la société civile a permis de porter la légitimité de la construction de l'autoroute A69 devant la justice et ainsi de la remettre en question. En février de cette année, le tribunal administratif de Toulouse a donné raison aux opposants et opposantes en confirmant l'annulation de l'autorisation environnementale de l'A69, stoppant ainsi les travaux. Devant cette défaite en justice, le Sénat a créé une loi destinée à contourner la décision du tribunal administratif afin d'autoriser la reprise des travaux. Mais cette loi a été rejetée par l'Assemblée nationale le 2 juin. C'est maintenant la commission mixte paritaire qui tranchera à partir du 25 juin 2025. Malgré le contentieux en cours, la majorité des membres de cette CMP semble favorable au texte.

Pourquoi c'est important pour la transition ?

L'A69, comme tous les projets de créations de nouvelle autoroute, est extrêmement problématique. L'étape du chantier cause déjà de nombreux dégâts irréversibles à l'environnement : bétonisation de terres autrefois agricoles, disparition d'espaces

indispensables à la biodiversité, etc. Ensuite, son utilisation causera encore plus de dommages.

En facilitant les déplacements routiers, l'autoroute incitera davantage de personnes et de transporteurs de marchandises à utiliser la route plutôt que des moyens de transport moins émetteurs de gaz à effet de serre (fret ferroviaire ou transport en commun). L'autoroute contribue à faire rouler plus de véhicules, plus vite et donc à émettre davantage de gaz à effet de serre, à rebours des engagements climatiques de la France.

Les impacts de ce recul sur la population et les finances publiques

Comme l'a relevé le tribunal administratif de Toulouse, le prix de la liaison autoroutière Castres/Toulouse sera d'environ 16 euros pour un aller/retour, ce qui est particulièrement élevé. Les estimations de fréquentation de l'autoroute, alors même qu'elles ont été caractérisées comme optimistes par l'autorité de régulation des transports, sont très "*en-deçà des seuils justifiant la construction d'une autoroute à 2x2 voies*"¹. Cette autoroute risque même d'entraîner un report du trafic sur l'itinéraire non payant qui entraînera plus de nuisances pour les personnes habitant le voisinage. Ce report de trafic présente un risque de hausse de l'accidentalité sur la RN126 mais également des nuisances pour les riverains.

Au-delà des impacts sur les finances publiques, l'environnement et la santé des riveraines et des riverains, l'épisode de l'A69 a également établi un précédent extrêmement inquiétant pour le fonctionnement démocratique de la France. La décision, portée par le Sénat, et largement soutenue à l'Assemblée, revient de fait à nier l'indépendance de la justice en remettant en cause ses décisions.

Qui a porté ce recul ?

La position du gouvernement : Un exécutif national qui détourne les yeux

Le gouvernement a été totalement silencieux durant toute la séquence politique de l'A69, reléguant la question à un enjeu uniquement local. On peut noter qu'aucun ministre n'a exprimé d'opposition à la proposition de loi.

Le bloc central : un passage en force assumé

La proposition de loi a été portée au Sénat par l'Union Centriste et en premier lieu par deux élus locaux du Tarn, très favorables au projet d'autoroute.

A l'Assemblée nationale, à l'issue d'une manœuvre politique, le bloc central, aidé du Rassemblement National, a obtenu que la loi ne soit pas discutée à l'Assemblée. C'est donc au sein d'une Commission Mixte Paritaire que l'on sait majoritairement favorable au projet que la décision sera prise.

Les élus d'opposition, très actifs pour rejeter ce recul

¹ Jugement rendu par le [TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE N°2303830](#)

Les élus de gauche se sont opposés à la loi et ont déposé de nombreux amendements.

Ce qu'en pense la population française

Un [sondage IFOP, 2023](#), ayant interrogé les habitants des deux départements limitrophes (le Tarn et la Haute-Garonne) précise que :

- 61 % des habitants des deux départements sont favorables à l'abandon du projet ;
- ou encore que 82 % des interviewés se montrent favorables à l'organisation d'un référendum local visant à voter pour ou contre le projet d'autoroute

3. Un coup d'arrêt aux énergies renouvelables

La France observe un fort retard dans le développement des renouvelables. Plutôt que de rattraper ce retard, le gouvernement préfère d'une part baisser les objectifs de développement des renouvelables. D'autre part, il œuvre à défaire le cadre d'accompagnement du développement des énergies renouvelables ou ferme les yeux quand d'autres bords politiques proposent de stopper leur développement.

De fait, le gouvernement propose de baisser les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) 3. Dans le même temps, des mesures adoptées ou en cours de discussion dans le cadre de différents véhicules (loi de simplification, loi de simplification de l'urbanisme, loi Gremillet, arrêtés et décrets, PPE) pourraient freiner le développement des énergies renouvelables, et en particulier le solaire sur toiture et parking des grandes surfaces et l'éolien terrestre. De plus, dans la PPE, le gouvernement propose tout simplement d'abandonner l'objectif de développer les projets à gouvernance locale permettant d'associer citoyens et collectivités.

Enfin, le gouvernement rejette l'objectif européen d'énergies renouvelables de 44% d'ici à 2030 en le remplaçant par un objectif de 58 % d'énergie "décarbonée" (comprenant le nucléaire ainsi que le gaz fossile avec capture de carbone). Et, beaucoup plus récemment, les amendements du RN à la loi Gremillet proposant un moratoire sur l'éolien et le solaire ont été votés avec le concours de l'aile droite des parlementaires soutenant le gouvernement.

Pourquoi c'est important pour la transition ?

Le développement des énergies renouvelables est nécessaire pour sortir de la dépendance climaticide et onéreuse aux énergies fossiles et atteindre ainsi les objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre de la France. La suppression de l'objectif d'énergies renouvelables représenterait un recul historique car, pour la première fois, la France ferait le choix de se désolidariser de l'objectif de production d'énergies renouvelables fixé par l'Union européenne. En réduisant et diluant la proportion d'énergies renouvelables dans un objectif plus large, cette loi mettrait en péril toute production d'énergie nécessaire à l'électrification, et

donc la sortie des fossiles ainsi que toute l'industrie des énergies renouvelables actuelle et en développement.

Enfin, ces positions ne permettent pas un développement équilibré dans les territoires et respectueux de la biodiversité. Par exemple, en ce qui concerne le solaire sur toiture ou parking, le gouvernement freine son développement alors que cette énergie n'a quasiment pas de conséquences négatives sur les sols, l'artificialisation ou encore la biodiversité.

Les impacts de ce recul sur la population et l'économie française

Si entérinés, ces reculs entraîneraient des conséquences pour les acteurs économiques et affaibliraient également les perspectives de réindustrialisation verte en France.

Les reculs annoncés sur le solaire en toiture priveraient notamment la filière solaire d'un gisement très conséquent (environ 10 GW). De nombreux acteurs de la filière ([ENERPLAN](#), [Le Solaire Territorial](#)) ont dénoncé les impacts délétères y compris pour les emplois. Aujourd'hui, 25 490 emplois directs découlent de cette filière selon Observ'ER (Observatoire des Énergies Renouvelables), une trajectoire d'emploi qui devrait augmenter grâce à l'implantation prévue de plusieurs usines fabriquant des panneaux solaires, mais celles-ci pourraient voir leur avenir compromis si les débouchés se réduisent. La baisse du prix d'achat du solaire en toiture nuira directement aux revenus des foyers ayant fait ce choix. Pourtant, cette énergie a l'avantage de pouvoir être facilement installée par les ménages sur leurs toits et les aider à payer leur facture d'électricité en revendant le surplus à EDF.

Les nouvelles règles de cohabitation de l'éolien terrestre avec les radars militaires vont mettre sous contrainte près de 70 % du territoire. Or, les développeurs qui pourront respecter ces règles seront ceux qui ont les capacités de déplacer les projets et de discuter avec l'armée, c'est-à-dire les grandes entreprises de l'énergie ou les spécialistes. Ce décret nuira donc largement aux projets territoriaux, portés par des communes ou des citoyens, et qui permettent d'impliquer les riverains dans les projets et mieux capter les retombées économiques.

Ces reculs menacent aussi directement la souveraineté énergétique de la France. Le développement des énergies renouvelables permettra d'accélérer le remplacement progressif des fossiles par de l'électricité ou du gaz renouvelable, et de réduire les 60 Mds€ de déficit commercial causé par les importations d'énergies fossiles. Ainsi, alors que l'éolien terrestre produit une énergie très peu chère et peut faire baisser la facture en hiver, son développement est quasiment au point mort au 1er trimestre 2025.

En résumé, ces mesures sont des reculs pour les citoyens, les territoires et certaines filières économiques françaises pourtant en développement.

Qui a porté ce recul ?

La position du gouvernement : “les renouvelables, ça commence à bien faire !”

Les reculs concernant le développement des énergies renouvelables étant embarqués dans différents véhicules, cela complexifie l'analyse des positionnements. Cependant, d'après notre travail de suivi, l'exécutif, et au premier rang duquel le Premier ministre, est à la manœuvre pour détricoter le cadre du développement des énergies renouvelables.

C'est bien par un [décret et un arrêté du Gouvernement](#) qu'évoluent les règles de cohabitation éoliennes-radar défavorables aux projets éoliens terrestres. C'est encore le Gouvernement qui a drastiquement réduit le volume et le prix du soutien aux projets de photovoltaïque en toiture via un arrêté tarifaire (S21, révisé le 26 mars 2025).

Un bloc central qui, dans sa large majorité, cède aux exigences dérapantes du RN

La loi de simplification de l'urbanisme a donné lieu à un affaiblissement de l'obligation de solariser les bâtiments et les parkings. Cette loi a été proposée par le groupe parlementaire LIOT. Cependant, les multiples reculs ne font pas l'unanimité dans le bloc central, dans lequel plusieurs députés restent attachés à la philosophie de la loi d'accélération des énergies renouvelables. Ainsi, Marie Lebec, qui suit cette proposition de loi pour les députés Renaissance, a annoncé ne pas soutenir la disposition sur l'abandon des objectifs de solarisation.

Il est en revanche particulièrement inquiétant que lors des débats sur la proposition de loi Gremillet, la proposition de moratoire sur l'éolien et le solaire n'ait pas été rejetée par l'ensemble du bloc central (trois députés s'étant abstenus).

La droite républicaine emboîte le pas au RN

En effet, c'est le groupe Droite Républicaine qui, emboîtant le pas au RN, a proposé de mettre un coup d'arrêt à ces filières dynamiques.

Des partis de gauche contre le détricotage

Le PCF, les Écologistes, LFI et le Parti Socialiste se sont positionnés contre ce recul.

Ce qu'en pense la population française

D'après un [sondage IFOP de juin 2025](#) :

- 84 % des Français ont une image positive des énergies renouvelables, un chiffre qui grimpe à 94 % chez les riverains d'installations.
- 68 % des Français souhaitent une accélération du développement des énergies renouvelables dans les cinq prochaines années.

4. Un objectif “Zéro Artificialisation Nette” qui risque de devenir artificiel

La loi climat et résilience a fixé l'objectif d'atteindre zéro artificialisation nette en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici à 2031. Mais différentes mesures actuellement en discussion, notamment dans le projet de loi de simplification de la vie économique, dans la proposition de loi Trace et dans le projet de loi pour les JO de 2030 risquent de réduire grandement la portée de ces objectifs en multipliant les dérogations.

Par exemple, le projet de loi de simplification de la vie économique porte l'exclusion du décompte de l'artificialisation des infrastructures avec un forfait national de 10 000 hectares réservés aux projets industriels pendant 5 ans. La PPL Trace quant à elle, révisé la définition de l'artificialisation, aujourd'hui plus fine quant à la qualité des sols considérés, ce qui ouvrirait la voie à une accélération de l'artificialisation. Enfin, et surtout, différents amendements déposés visent à reporter ou supprimer l'objectif intermédiaire du ZAN, ou tout simplement le supprimer.

Pourquoi c'est important pour la transition ?

En 40 ans, l'artificialisation des sols en France a progressé trois fois plus vite que la croissance de la population. En dépit de sa taille, la France hexagonale est aujourd'hui un des pays les plus artificialisés d'Europe, malgré l'augmentation constante du taux de résidences occasionnelles ou vacantes atteignant [18% du parc de logements en 2023](#). En détruisant des espaces naturels ou agricoles, l'artificialisation réduit d'autant la capacité du territoire à séquestrer du carbone et à affronter les événements climatiques appelés à se multiplier (sécheresses, canicules, inondations, etc.). La destruction et l'artificialisation des milieux naturels représente également la [première cause d'effondrement de la biodiversité](#) dans le monde. La France a déjà renoncé à pouvoir atteindre ses obligations européennes en matière de séquestration du carbone via l'utilisation des sols, ces nouveaux renoncements ne vont qu'aggraver cette situation qui met gravement en péril nos objectifs de diminution nette des émissions de gaz à effet de serre et de neutralité carbone en 2050.

Les impacts de ce recul sur la population et l'économie française

L'artificialisation engendre des fractures économiques, sociales et territoriales. En effet, la multiplication des zones d'activités participe à la dévitalisation des centres-villes, tandis que l'étalement urbain augmente les coûts de transports, particulièrement pénalisante pour les ménages les plus modestes, souvent contraints de résider en périphérie. Par ailleurs, le grignotage des terres agricoles réduit nos capacités en matière de souveraineté alimentaire.

Ces reculs successifs sont également un très mauvais signal envoyé aux collectivités territoriales. En effet, de nombreux territoires sont déjà engagés dans la révision de leurs documents d'urbanisme intégrant la trajectoire ZAN, révision qui a un coût financier, mais aussi politique et technique. Une étude de la FédéSCot² montre que plus de 69 % des Scot

² <https://www.aefinfo.fr/depeche/733214-laissons-le-zan-atterrir-dans-les-territoires-et-les-documents-de-planification-se-mettre-en-oeuvre-stella-gass>

intègrent ou sont en cours d'intégration de la trajectoire de sobriété foncière prévue par la loi Climat et Résilience". Ainsi les reculs successifs reviennent à pénaliser les territoires les plus engagés dans la transition de leur territoire, renforçant les effets d'inertie, et menaçant directement notre capacité à répondre à terme aux enjeux nationaux.

L'artificialisation des terres entraîne aussi une imperméabilisation et donc une augmentation du risque d'inondation, engendrant des pertes de vies humaines et des destructions de patrimoine bâti.

Qui a porté ce recul ?

La position du gouvernement : un détricotage continu

Depuis la promulgation de l'objectif ZAN dans la loi Climat & Résilience de 2021, les gouvernements successifs se sont appliqués à multiplier les dérogations, par exemple via la circulaire du 31 janvier 2024 autorisant les préfets à déroger à la loi. Le soutien actuel du Gouvernement sur un report de l'objectif intermédiaire du ZAN ou sur le maintien de la mesure de l'artificialisation via la révision de la définition de l'artificialisation, proposés par la PPL Trace, constituent de nouveaux reculs. En plus, aujourd'hui le Gouvernement sous-finance la politique ZAN en réduisant notamment le Fonds vert, pourtant essentiel à la dépollution des friches et à la renaturation, de 2 milliards d'euros en 2024 à 1 milliard en 2025.

Le bloc central : un bloc divisé

Quoique issu de la loi Climat et résilience votée par la majorité lors du quinquennat précédent, le ZAN est aujourd'hui un objet de dissension au sein du bloc central. Si ce dernier prétend ne pas vouloir revenir sur l'objectif ZAN en tant que tel, nombre de ses membres soutiennent et portent la PPL Trace votée au Sénat ou de nouvelles dérogations dans le cadre du PJJ simplification de la vie économique, rendant ainsi le ZAN inopérant.

Il convient cependant de souligner la mission d'information sur le ZAN et la nouvelle proposition de loi "pour réussir la transition foncière", portées par 2 députées centristes (Renaissance et Liot) visant au contraire à maintenir le ZAN et à soutenir réellement sa mise en œuvre dans les territoires.

Les Républicains et extrême droite : à l'attaque

Les attaques les plus importantes sur le ZAN viennent aujourd'hui principalement de la droite via le Sénat (PPL Trace), ainsi qu'à l'Assemblée Nationale à travers divers amendements au PJJ simplification visant à supprimer l'objectif intermédiaire de 2031, multiplier les dérogations ou tout simplement supprimer le ZAN.

Socialistes : Un soutien timide et avec des exceptions

Les socialistes soutiennent globalement la limitation des projets inutiles et souhaitent améliorer l'intégration des enjeux sociaux, mais parfois au détriment de la lutte contre l'artificialisation des sols (par exemple, plusieurs sénateurs socialistes ont ainsi signé et adopté [un amendement](#), qui exclut les logements sociaux de l'artificialisation), lors de l'examen du PJJ développement du logement abordable. Ainsi, l'abstention du groupe

socialiste lors du vote de la PPL Trace au Sénat témoigne d'un refus du texte mais pas d'un réel rejet.

LFI et Les Ecologistes s'opposent aux différents assouplissements en cours.

5. La suspension de MaPrimeRénov', une mauvaise nouvelle pour les habitant.es des passoires et bouilloires thermiques

Le Gouvernement a annoncé une suspension à partir du 23 juin du dispositif MaPrimerénov qui apporte un soutien financier public à la rénovation des logements. Le dispositif devrait être réouvert mi-septembre. MaPrimeRénov' reste ouverte pour les travaux monogeste, pourtant notoirement inefficaces pour réduire réellement la facture d'énergie. La suspension concerne les travaux de rénovation d'ampleur, seules opérations à même d'éradiquer la précarité énergétique et de réduire efficacement les émissions de gaz à effet de serre.

Pourquoi c'est important pour la transition ?

Consommation d'énergie, émissions de GES, budget des ménages, coût des énergies fossiles importées, le dispositif MaPrimeRenov' est essentiel à la transition.

- L'habitat représente 28 % de la consommation énergétique nationale, principalement en raison des besoins en chauffage (chiffres de 2023, bilan énergétique) ;
- L'habitat représente 23 % de l'empreinte carbone des Français.es (2021, Source : SDES - Insee) ;
- Il existe encore en France entre 7 à 8 millions de logements qualifiés de "passoires thermiques" (dont 4,2 M de résidences principales) - ces logements avec un DPE F ou G.

Les impacts de ce recul sur la population et l'économie française

Le gouvernement tourne le dos aux milliers de personnes qui souhaitent réduire leurs factures d'énergie, améliorer leurs conditions de vie et préserver leur patrimoine. Ce sont plus particulièrement les ménages en situation de précarité qui sont les premières victimes de cette décision. En effet, ils sont à l'origine de 80 % des dossiers de demande d'aide déposés. Sans les aides aux travaux, ils ne peuvent s'engager dans un projet de rénovation énergétique globale, seule solution de long terme pour améliorer leurs conditions de vie.

- Vivre dans une passoire (ou bouilloire) thermique a des conséquences sur la santé et le portefeuille
- Le prix de l'énergie augmente et de nombreux ménages sont en situation de précarité énergétique
- Il y a un vrai besoin, le nombre de dossier déposé a triplé depuis janvier 2025

Il s'agit d'un signal catastrophique pour les ménages et tous les acteurs de la filière, dont la confiance dans le dispositif est toujours fragile.

En l'état, des perspectives d'emplois sont également remises en cause : 250 000 emplois prévus d'ici à 2030. A très court terme, c'est toute la filière de rénovation énergétique qui est déstabilisée avec des chantiers suspendus ou annulés. Olivier Salleron, président de la Fédération française du bâtiment (FFB), a alerté sur le risque de "laisser sur le carreau 100.000 salariés du secteur".³

Afin de financer les travaux de rénovation d'ampleur nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés dans la stratégie nationale bas carbone, nous demandons le maintien des 4 milliards alloués au dispositif MaPrimeRénov' lors du projet de loi de finances pour 2024.

Qui a porté ce recul ?

La position du Gouvernement : “ Assainir “ et “débudgétiser” le dispositif

Ce recul a été en premier lieu porté par le ministère de l'Economie, au nom de la lutte contre la fraude. L'ANAH estime qu'elle représente 12 % des dossiers déposés depuis le début de l'année. Si ce chiffre n'est pas négligeable, il n'est pas suffisant pour justifier une telle mise en arrêt.

Le Gouvernement souhaite recourir à un financement par les Certificats d'économie d'énergie (CEE) pour se substituer aux crédits budgétaires. Malheureusement, il ne s'agit pas d'utiliser le mécanisme des CEE de manière à augmenter significativement les financements dédiés aux dispositifs MaPrimeRénov'. Le ministère du Logement estime que ce basculement ne suffira pas à financer l'intégralité des dossiers, et Antoine Pellion, ancien secrétaire général à la planification écologique, a déclaré « Cette bascule est surtout le prélude à une baisse plus importante [des crédits] les années suivantes, car le financement des mesures d'accompagnement sera directement lié au niveau de prix de l'énergie via les CEE. Je parie que dans quelques mois, il sera annoncé une baisse de l'accompagnement à la rénovation pour ne pas peser sur la facture énergétique des ménages »⁴.

Les Républicains : favorables à raboter le budget de Ma Prim Renov

Ils n'ont pas eu de rôle à jouer sur la suspension du guichet mais lors du vote du budget précédent, le groupe Les Républicains au Sénat avait cherché à diminuer le budget alloué à MaPrimeRénov' à 1,4 milliard.

L'extrême droite : veut affaiblir plus encore les efforts contre les passoires thermiques

Les députés du Rassemblement National ont profité de la suspension de MaPrimeRénov' pour dénoncer l'obligation de rénovation des passoires thermiques lors d'une question d'actualité au Gouvernement.

³ <https://www.banquedesterritoires.fr/la-filiere-de-la-renovation-energetique-gronde-contre-la-suspension-de-maprimerenov>

⁴ Contexte, brève, 13 juin 2025

Le bloc central et les partis de gauche : un soutien clair et net à MaPrimeRénov'

Même s'il ne s'agit pas d'un texte législatif et si les positions des partis ne se sont pas exprimées par des votes, les groupes Ensemble pour la République et Horizons ont d'ores et déjà affiché un fort soutien au dispositif MaPrimeRénov'.

Les quatre partis de gauche soutiennent le financement des aides à la rénovation énergétique des bâtiments. Depuis l'annonce de la suspension, plusieurs parlementaires ont adressé des questions d'actualité au Gouvernement au ministre de l'Economie, lui demandant de réouvrir le dispositif.

Ce qu'en pense la population française

75 % des Français souhaitent la réouverture de l'intégralité du dispositif MaPrimeRénov'.

88 % des Français comptent sur ces aides pour réduire leur facture d'énergie. ⁵

6. La suppression des ZFE sans proposer d'alternatives

Dans le cadre du projet de simplification de la vie économique, l'Assemblée nationale a voté la suppression des Zones à Faibles Émissions (ZFE). Le texte doit passer en commission mixte paritaire en septembre prochain.

Pourquoi c'est important pour la transition ?

La ZFE est un outil qui a prouvé son efficacité pour lutter contre la pollution de l'air, à condition que sa mise en place soit accompagnée du développement de solutions de mobilités moins polluantes et accessibles à toutes et à tous : transports collectifs, mobilités douces, voitures électriques, covoiturage, etc.

À ce titre, les ZFE sont une incitation pour les collectivités à développer les alternatives à la voiture thermique et pour l'Etat à renforcer l'accompagnement vers ces solutions.

A Rouen, Strasbourg, Montpellier, Paris ou encore Lyon, la mise en place d'une ZFE a motivé le déploiement de nouvelles pistes cyclables, de lignes de transports en commun avec des tarifications solidaires, et permis une amélioration significative de la qualité de l'air.

Les impacts de ce recul sur la population, les finances publiques et/ou l'économie française

La pollution de l'air touche en priorité les plus précaires. Ils sont à la fois plus exposés et plus vulnérables. 20 % des nouveaux cas de maladies respiratoires chez les 0-17 ans sont liés à la pollution de l'air. A Paris, le risque de mourir de la pollution de l'air est 5 fois plus élevé pour les plus pauvres par rapport au reste de la population. Ainsi, [être enfant ET pauvre exacerbe](#)

⁵ “ Enquête sur le dispositif MaPrimeRénov' “, Ipsos pour Rénovons, 23 juin 2025,

[leur vulnérabilité à la pollution de l'air](#). Responsable de 40 000 décès par an en France, la pollution de l'air entraîne également des maladies respiratoires et cardiovasculaires graves.

En abandonnant les ZFE sans proposer d'alternative, on abandonne cet enjeu sanitaire majeur, qui touche plus particulièrement les enfants et les plus précaires. Plutôt que de supprimer les ZFE, il est urgent de développer des solutions de transport accessibles, durables et inclusives pour toutes et tous, qui prennent en compte la santé des citoyens. Supprimer les ZFE sans proposer d'alternative est un piège qui se refermera sur les plus précaires et les plus vulnérables (les enfants et les seniors en premier lieu), qui ont besoin d'un air plus sain et de solutions de transport accessibles.

[Santé publique France](#) évalue à 16 milliards d'euros par an le coût engendré par la pollution de l'air, en intégrant les coûts directs (indemnisations des maladies professionnelles, hospitalisations, etc.) et indirects (mortalité prématurée, morbidité, perte de bien-être). A cela s'ajoutent les amendes suite aux condamnations successives de l'état Français pour non-respect des normes de qualité de l'air, qui se sont élevées en 2022 et 2023 à 10 millions d'euros. De plus, la directive européenne imposant de nouvelles normes de qualité de l'air entrera en vigueur d'ici 2030, et la France devra impérativement s'y conformer sous peine de nouvelles amendes.

En outre, la suppression des ZFE ferait perdre 3,3 milliards d'euros d'aides européennes en 2025, d'après Bercy. En effet, la France s'est engagée sur la mise en place des ZFE dans le cadre du plan national de relance et de résilience (PNRR) qui lui permet d'accéder aux financements du Plan de relance européen.

Qui a porté ce recul ?

La position du gouvernement : un soutien aux ZFE du bout des lèvres

Si la Ministre de la Transition Écologique a défendu les ZFE et a contré les fake-news diffusées par ses opposants, cette position n'a pas été portée fermement par le reste du Gouvernement, d'autant qu'il avait justement réduit les moyens afin de donner accès à des solutions de mobilité moins polluantes : Le Gouvernement avait poussé et obtenu une baisse radicale des aides aux alternatives (notamment aux véhicules électriques) dans le budget 2025 : division par trois des aides aux véhicules électriques (passant de 1,5 milliard à 500 millions d'euros), supprimant notamment la prime à la conversion, qui permettait de mettre au rebut un véhicule polluant au profit d'un véhicule pouvant circuler dans les ZFE. Il avait également divisé par cinq le montant du Plan Vélo (50 millions EUR en 2025 au lieu des 250 millions initialement prévus).

Le bloc central : divisé

Les votes étaient partagés entre pour et contre les ZFE.

Les Républicains et l'extrême droite : contre les ZFE

Lors du vote en commission de la loi simplification, l'extrême droite a déposé un amendement pour demander la suppression pure et simple des ZFE. Les Républicains ont voté contre les ZFE.

La France Insoumise : contre les ZFE mais pour les alternatives

Le groupe LFI a voté contre les ZFE, en soutenant en parallèle le déploiement d'alternatives moins polluantes et le renforcement de leur accessibilité lors de la loi de finance 2025 (maintien des aides existantes à l'achat d'un véhicule électrique, de l'enveloppe pour le développement du vélo, ou encore fin de la niche fiscale sur les voitures de fonction thermiques).

Les Écologistes et les socialistes, ainsi qu'une partie du bloc central, ont quant à eux voté en faveur du maintien des ZFE.

Ce qu'en pense la population française

Selon la [dernière enquête réalisée par l'Ifop pour Airparif \(2018\)](#) :

- la qualité de l'air est la principale préoccupation environnementale des Franciliens (65 % du total des citations), devant le changement climatique (63 %) et l'alimentation (38 %).
- 84 % des Franciliens estiment que la qualité de l'air qu'ils respirent est mauvaise, dont un quart très mauvaise.

Et l'[édition 2024 de l'étude d'Opinionway sur l'attitude des Français à l'égard de la qualité de l'air](#) nous indique que le soutien aux mesures visant à interdire les véhicules les plus polluants se renforce.

7. Des coupes budgétaires pour la transition écologique et la solidarité internationale

Le budget 2025 voté en février dernier a acté une coupe de 4 milliards d'euros pour la transition écologique. De même, le budget de l'aide publique au développement (APD), indispensable à la justice climatique, connaît une chute brutale et inédite supérieure à 2,1 milliards d'euros et diminue de 37 %, revenant à un niveau inférieur à celui de 2021.

Pourquoi c'est important pour la transition ?

Le rapport *Pisani-Ferry et Selma Mahfouz* l'a très clairement établi : la transition écologique va nécessiter une enveloppe massive de financements supplémentaires, de l'ordre de 25 à 34 milliards par an à horizon 2030 pour ce qui concerne les financements publics même si tout ne passera pas par le budget de l'Etat. Or, le budget 2025 acte non seulement l'absence

de montée en charge, mais une contraction brutale des financements dédiés à la transition. On avance à contre-sens du diagnostic largement partagé par les experts.

Les impacts de ce recul sur la population, les finances publiques et/ou l'économie française

Concrètement, ces coupes ont des impacts directs :

- **Moins de rénovations énergétiques** : la réduction des crédits pour MaPrimeRénov' limite l'accès des ménages, notamment modestes, aux travaux de rénovation. Cela freine les gains de pouvoir d'achat, alourdit les factures d'énergie, et ralentit la baisse des émissions du secteur du bâtiment
- **Moins de mobilités douces** : la diminution du Plan Vélo réduit les aides pour l'achat de vélos électriques et pour le développement des infrastructures cyclables, alors même qu'il s'agit d'une alternative indispensable au tout-voiture
- **Moins d'aides pour passer à la voiture électrique**, avec une division par deux de l'enveloppe consacrée au leasing social, la suppression de la prime à la conversion et une baisse significative du bonus écologique.
- **Moins d'adaptation dans les territoires** : le recul du Fonds vert prive les collectivités de moyens pour s'adapter aux vagues de chaleur, aux risques de submersion ou à la biodiversité, en première ligne des impacts climatiques.

Au final, cette politique court-termiste fait peser sur les plus précaires et sur l'ensemble des citoyens le coût croissant de l'inaction. C'est une double faute : économique et sociale. Ne pas investir aujourd'hui dans la transition, c'est exposer le pays à des crises plus coûteuses demain. Pour la France, l'ADEME (2023) estime que l'inaction pourrait coûter l'équivalent de 10 % du PIB français, soit environ 260 milliards d'euros par an, en cas de réchauffement de +3,5 °C⁶. Des modélisations complémentaires d'Insee / Economie et Statistique (2024) confirment ce scénario : -7 points de PIB à l'horizon 2100 comparé à une trajectoire conforme à l'Accord de Paris⁷.

Par ailleurs, dans le domaine de la solidarité internationale, une coupe de l'Aide publique au développement de plus de 2 milliards d'euros (soit 37 % du budget) est l'équivalent du montant nécessaire pour financer la couverture vaccinale de base de 71 millions d'enfants, ou bien la scolarisation pendant un an de 17 millions d'enfants.

Qui a porté ce recul ?

La position du Gouvernement : le réchauffement climatique fait les frais des arbitrages de Bercy

⁶ <https://www.ademe.fr/presse/communiqu%C3%A9-national/les-risques-climatiques-et-leurs-couts-pour-la-france-pour-preserver-leconomie-lurgence-dagir-des-a-present/>

⁷ [https://www.insee.fr/fr/statistiques/8260891?](https://www.insee.fr/fr/statistiques/8260891?geo=FRANCE)

Pour le Gouvernement, la priorité a été mise sur le rétablissement de l'équilibre budgétaire sur l'année en cours, dans un contexte de remontée des taux d'intérêt et de tensions budgétaires. Son choix politique a été de faire des économies sur les objectifs climatiques plutôt que d'adopter des mesures budgétaires de bon sens afin de trouver les ressources nécessaires. Par exemple, une contribution sur les plus hauts revenus ou patrimoines, comme le proposait le rapport Pisany-Ferry & Mahfouz, aurait permis d'éviter les coupes, mais aussi d'augmenter les financements climatiques.

Le “bloc central” : pendant que la maison brûle, certains regardent (mal) le budget

Le bloc central a largement soutenu les coupes budgétaires pour la transition écologique et l'aide publique au développement proposées par le Gouvernement.

La droite républicaine : partagée entre la rigueur budgétaire et l'impact néfaste sur les territoires

La droite républicaine a été partagée entre le soutien à cette rigueur budgétaire et l'impact concret que représentent ces coupes environnementales dans les politiques des territoires. Cela a donné lieu à des votes au cas par cas, à des travaux parlementaires, et parfois à des prises de position (dans un sens comme dans l'autre) néanmoins ils ont refusé de voter le budget en première lecture.

L'extrême droite : constante dans son attaque de la protection de l'environnement

L'extrême droite s'est, au mieux, désinvestie de cette question, au pire a proposé de nouvelles coupes pénalisant l'environnement ou ceux qui la défendent.

Les partis de gauche ont fortement dénoncé le recul budgétaire sur l'écologie

Les partis de gauche ont dénoncé ces reculs, avec les Écologistes en tête de proue, qui ont essayé de faire que le budget de l'écologie soit une condition sine qua non à une négociation parlementaire entre les partis de gauche et le Gouvernement.

Ce qu'en pense la population française

Selon un sondage Viavoice pour le *Pacte du pouvoir de vivre* (2023), 76 % des Français estiment que l'État ne met pas assez de moyens financiers pour réussir la transition écologique, et 68 % sont favorables à ce que les grandes entreprises contribuent davantage à son financement.

Un [sondage IFOP \(2024\)](#) indique que 62 % des Français considèrent que la lutte contre le changement climatique doit rester une priorité même en période de crise budgétaire.

8. Biodiversité moins protégée, humanité menacée

L'article 31 de la loi d'orientation agricole a fait l'objet de nombreux débats car il constituait l'une des pires régressions de ces dernières années concernant la biodiversité. Il prévoyait

que seules les atteintes aux espèces, habitats naturels et sites géologiques protégés commises de manière intentionnelle ou par négligence grave, seraient sanctionnées pénalement.

De plus, la loi prévoyait aussi une présomption de non-intentionnalité lorsque ces infractions étaient commises dans le cadre d'une obligation légale ou réglementaire par exemple. Bien que le Conseil Constitutionnel ait censuré cette présomption, cette dernière envoie un signal très négatif, incitant à ne pas se préoccuper de la destruction d'espèces puisqu'elles ne seront plus sanctionnables pénalement, sauf en démontrant l'intention de détruire ou une négligence grave.

Par ailleurs, le projet de loi de simplification de la vie économique contient plusieurs dispositions problématiques :

- l'affaiblissement de l'interdiction de détruire les espèces protégées via la qualification de "projets d'intérêt national majeur" qui pourra désormais être attribuée aux datas centers et aux projets d'infrastructures. Cela implique qu'ils pourront s'imposer aux documents d'urbanisme et d'aménagement et qu'ils bénéficieront d'une reconnaissance anticipée pour une des conditions nécessaires pour obtenir une dérogation à l'interdiction de détruire des espèces protégées, la « raison impérative d'intérêt public majeur ».
- l'affaiblissement des compensations en cas de destruction de la biodiversité en supprimant l'obligation de résultat pour l'obligation de compenser les dommages faits à la biodiversité par les projets et en permettant d'étaler cette compensation dans le temps.
- La suppression de l'accord préalable de l'ONF pour l'octroi d'un titre minier en Guyane : l'ONF ne pourra plus refuser l'occupation du domaine public pour des motifs environnementaux ; l'appréciation sera entre les seules mains du préfet, ce qui enlève la garantie que l'appréciation de l'ONF sur l'impact de l'exploitation minière sur les forêts guyanaises (et notamment sur les sites à haute valeur écologique) soit entendue.

De même, l'article 23 de loi du 30 avril 2025 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'UE (Dadue) représente un recul conséquent en ouvrant la possibilité pour "tout projet" (dépassant ainsi le cadre européen qui ne concerne que les projets d'énergies renouvelables), de contourner les procédures de dérogations pour la destruction d'espèces protégées, dès lors qu'il prévoit des mesures d'évitement, de réduction et de suivi jugées suffisantes - l'appréciation de la suffisance de ces mesures revenant aux seuls préfets.

Enfin, avec la PPL Duplomb, ce sont les zones humides qui seraient moins bien protégées, en créant une nouvelle catégorie, les "zones humides fortement modifiées". Ce recul, s'il était adopté, fragiliserait la résilience des territoires face au changement climatique, et en particulier les inondations et les sécheresses. Les zones humides jouent un rôle clé dans la qualité et la quantité de la ressource en eau, la biodiversité et le stockage du carbone.

Pourquoi c'est important pour la transition ?

Le périmètre de la dépénalisation de la destruction d'espèces ou de milieux dans la loi agricole est très large : cet article ne concerne pas seulement les travaux agricoles et forestiers, mais toutes les actions humaines (projets industriels, projets d'énergie renouvelable, ainsi que l'action des particuliers). En clair, le message envoyé par les pouvoirs publics est que les atteintes illicites commises par négligence ou imprudence ou dans le cadre de travaux ou mesures de gestion obligatoires ou autorisés, ne seront plus sanctionnées. Ce message d'impunité aboutirait à une multiplication des destructions.

Dans le contexte actuel d'effondrement de la biodiversité, il s'agit d'un renoncement extrêmement grave, remettant en cause les objectifs de préservation et de restauration de la biodiversité que la France s'est fixée.

Les dispositions du projet de loi de simplification de la vie économique affaiblissent le droit de l'environnement en exonérant certains projets. Le fait qu'un projet contribue à la transition écologique ou à la souveraineté nationale doit bien sûr peser dans la balance au moment d'autoriser ou non les travaux.

L'objectif visé par ces dispositions est de faciliter l'obtention de la dérogation permettant de détruire des espèces protégées. Étant donné l'effondrement en cours de la biodiversité, une telle dérogation est grave et nécessite un examen au cas par cas des dossiers, afin de déterminer si leur contribution à l'intérêt général justifie réellement une telle destruction. Et ce d'autant plus que les infrastructures de transport peuvent être particulièrement impactantes pour la biodiversité : destruction et perturbation d'habitats naturels et de spécimens de faune et de flore sauvages, fragmentation des territoires et rupture des continuités écologiques (dont les axes de déplacement de la faune et les paysages formant des « corridors écologiques »).

Les impacts de ce recul sur la population et les finances publiques

La biodiversité est essentielle à l'espèce humaine : elle est la base de notre alimentation, notre armoire à pharmacie, une protection contre les canicules et les sécheresses, une source de détente et de bien-être, elle purifie l'air que l'on respire et l'eau que l'on boit. De plus, les plantes, les animaux, les micro-organismes offrent de nombreux services qui contribuent à rendre l'être humain plus résistant face aux maladies. Au contraire, la destruction des milieux naturels peut provoquer des épidémies. Il ne peut y avoir de survie de l'humanité sans une biodiversité en bon état.

Ne pas protéger les zones humides coûte en moyenne [cinq fois plus cher que de compenser a posteriori](#) les services écosystémiques qu'elles rendent. De plus, les zones humides ont un rôle fondamental dans la résilience des territoires face au réchauffement climatique, et participent ainsi à la protection des personnes et des biens, dont les biens agricoles, face aux aléas.

Qui a porté ce recul ?

Le Gouvernement : à l'origine de l'affaiblissement de la protection de la nature

Le Gouvernement a soutenu la dépénalisation de la destruction d'espèce ou de milieu dans la loi agricole. Il a également porté la mesure de suppression de l'obligation de résultat pour la compensation des atteintes à la biodiversité.

Le Gouvernement s'est opposé à l'amendement qui supprimait l'évaluation environnementale mais uniquement parce qu'il est incompatible avec le droit européen. En effet, [Marc Ferracci, ministre de l'Industrie et de l'Energie, disait en séance](#) "Je suis également sensible aux motivations de l'amendement, mais j'y vois un risque d'inconventionnalité – même si vous vous prévalez d'une directive européenne." Il a néanmoins donné un [avis défavorable](#) à la qualification de Projet d'Intérêt National Majeur à l'ensemble des projets d'infrastructures.

Le bloc central : des positions hétérogènes

Le groupe EPR a majoritairement soutenu la dépénalisation de la destruction d'espèce ou de milieu dans la loi agricole.

La suppression de l'évaluation environnementale a été introduite par [un amendement](#) de députés du groupe Horizons.

Le groupe EPR, bien que ne s'étant pas opposé à ces dispositions problématiques du projet de loi de simplification de la vie économique lors de leur examen, a néanmoins majoritairement voté contre l'ensemble du texte lors de son vote solennel à l'Assemblée Nationale, notamment du fait de la suppression des ZFE. Cependant, la majorité des députés MODEM, LIOT et Horizons ont voté pour, permettant l'adoption de ce texte.

Les Républicains : ont cherché à aggraver le recul

Les Républicains ont soutenu la dépénalisation de la destruction d'espèce ou de milieu dans la loi agricole et ont même voulu l'aggraver.

La qualification automatique des tous les projets d'infrastructure en projet d'intérêt national majeur a été introduite par [un amendement](#) des députés Les Républicains.

Les partis écologistes et de gauche : contre ce recul

ont quant à eux demandé la suppression des ces dispositions.

Ce qu'en pense la population française

D'après un [sondage Harris Interactive pour l'OFB](#) (Office Français de la Biodiversité) de 2024 :

- 86 % des Français considèrent que leur quotidien et leur avenir sont dépendants de la biodiversité ;
- 66 % s'inquiètent de la qualité de vie des générations futures ;
- et près de la moitié des Français (49 %) estime qu'il est aujourd'hui crucial de se mobiliser afin de préserver la biodiversité.

C. Une tendance au détricotage également au niveau européen

Depuis les élections européennes de juin 2024, les lois européennes visant à protéger l'environnement (dont le Pacte vert et le plan d'action finance durable) sont dans le viseur de la Commission européenne qui propose une série de propositions dites "Omnibus" sous la pression des milieux économiques, financiers et de certains partis politiques (droite, extrême-droite). L'enjeu : « simplifier » pour alléger le « fardeau administratif » des entreprises et renforcer la compétitivité européenne. Des arguments largement dénoncés par les économistes, les ONG, les entreprises, les acteurs financiers et même la Banque centrale européenne. La plupart de ces textes ne sont pas encore en vigueur et n'ont donc pas fait l'objet d'une étude d'impact qui aurait permis de cibler les éventuelles lourdeurs administratives. Cette simplification s'apparente à des retours en arrière nets sur plusieurs textes clés essentiels à l'atteinte de la neutralité climatique.

Parmi les textes ciblés : la directive sur le devoir de vigilance (CSDDD), la directive sur le reporting durable des entreprises (CSRD), la lutte contre la déforestation, l'élimination des pesticides.

La Commission européenne a prévu de proposer d'autres Omnibus pendant sa mandature, notamment sur l'énergie. Elle envisage par exemple une « simplification » du règlement sur les émissions de méthane pour faciliter l'achat de gaz naturel liquéfié importé. Cela pourrait gravement nuire à l'action contre le réchauffement climatique alors que le méthane est un puissant gaz à effet de serre.

Exemple de recul : la directive sur le devoir de vigilance

À peine adoptée et avant même sa mise en œuvre (prévue en juillet 2026), la directive sur le devoir de vigilance fait face à des reculs majeurs. Cette directive avait vocation à pénaliser les impacts néfastes de l'entreprise sur les droits humains (par exemple le recours au travail forcé) et l'environnement (par exemple la pollution liée à des produits chimiques non régulés) sur l'ensemble de sa chaîne valeur et imposait aux acteurs de mettre en place une stratégie d'entreprise pour viser la neutralité carbone. Elle a fait l'objet d'une levée de boucliers particulièrement hostile.

En février 2025, la Commission européenne a proposé de réduire drastiquement son champ d'application (exclusion des relations commerciales indirectes au niveau desquelles ont lieu nombre d'atteintes graves), de vider de leur substance certaines mesures correctives ainsi que les plans de transition climatique attendus des entreprises. Elle supprime également la possibilité d'inclure pleinement le secteur financier dans ces obligations de devoir de vigilance.

Enfin, la proposition affaiblit les mécanismes permettant de contrôler, sanctionner et tenir pour responsables sur le plan civil les entreprises en cas de faute.

Le rôle de la France dans ce recul

La France contribue largement à l'affaiblissement de cette loi. Emmanuel Macron a appelé à la suppression de cette directive [en mai 2025](#) pourtant portée avec conviction par la majorité présidentielle dès 2019. Jusqu'aux élections européennes de juin 2024, seules les listes de Marion Maréchal et de Jordan Bardella appelaient à supprimer (entre autres) cette directive sur le devoir de vigilance.

Le Parlement européen se prononcera sur ces reculs en octobre 2025. Certains partis se sont prononcés en faveur de la protection de ces normes, notamment les Écologistes, Renaissance et le Parti socialiste.

Les impacts de ce recul sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises

Si la proposition Omnibus I est adoptée en l'état, cela signifie que les entreprises vont devoir adopter une stratégie pour s'aligner sur les objectifs climatiques de l'Union européenne mais sans avoir à la mettre en place. La loi Omnibus supprime l'obligation de la mise en place du plan. Elle transforme cette obligation de transition en une obligation de « déclaration d'intentions ».

De plus, les entreprises seront responsables des dégâts que causent leurs activités uniquement au niveau de leurs partenaires commerciaux directs. Une multinationale de la *fast-fashion* ne serait ainsi responsable que des commandes qu'elle passe auprès de ses fournisseurs directs. Elle échapperait à toute responsabilité concernant les pratiques d'esclavage déguisées mises en place par ses sous-traitants pour produire des vêtements. Par exemple, l'exploitation d'enfants pour la collecte dans les champs de coton, ou encore les pollutions causées par les produits chimiques non-régulés.

Ce qu'en pense la population française

8 Français sur 10 estiment que les pouvoirs publics devraient mettre en place des lois pour réguler les multinationales, même si cela a un coût supplémentaire pour les entreprises. C'est le résultat de la [dernière enquête d'opinion](#) auprès de +1000 Français. Par ailleurs, 90 % des Français jugent que les multinationales doivent adopter et mettre en place des plans de transition climatique afin d'aligner les stratégies d'entreprise avec les objectifs européens et l'Accord de Paris.

Contacts presse

Ludivine Préneron - Relations Medias Réseau Action Climat-

ludivine.preneron@reseauactionclimat.org -

Mathilde Lebourgeois - Directrice de la communication Réseau Action Climat -

mathilde.lebourgeois@reseauactionclimat.org - 06 74 95 87 11

Anastasia Seban - Relations médias WWF France

aseban@wwf.fr - 06 29 33 25 62

Djamila Aribi - Secours Catholique (Alimentation, Précarité Energétique, ZFE et mobilité) - Relations presse

djamila.aribi@secours-catholique.org - 06 85 32 23 39

Florence Bardin, Relations presse, Fondation pour la Nature et l'Homme (agriculture et ZAN)

: florence.bardin@agencef.com / 06 77 05 06 17

Cécile Cailliez - Greenpeace France - 06 13 07 04 29 - cecile.cailliez@greenpeace.org

Damien Barbosa - Coordinateur du collectif Rénovons - 06 86 71 22 06 -

damien.barbosa@cler.org

Eloi Pérignon - Relations presse France Nature Environnement : (Biodiversité / A69 / Régressions juridiques)

06 07 69 27 10 - eloi.perignon@fne.asso.fr

Marika Bekier, Oxfam France, responsable presse - mbekier@oxfamfrance.org / 06 24 34 99 31

Olivier Guérin, Chargé de plaidoyer réglementation européenne, Reclaim Finance,

olivier@reclaimfinance.org, 06 77 49 16 51

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique



D- Tableau complet des reculs enregistrés par le Réseau Action Climat depuis le 1er janvier 2025

	Le Recul	Dans quel texte ?	Pourquoi c'est un recul
Reculs en matière de soutiens à la transition écologique en France			
1	Rénovation : coupe du budget Ma Prime Renov de 1 milliard EUR	Loi de Finances 2025 pour la coupe La suspension a été annoncée par le gouvernement	Ma Prime Renov fait les frais de plusieurs reculs : son budget a été raboté de de 3,1 à 2,1 milliards EUR et le le guichet est temporairement suspendu à partir de juillet, coupant l'accès des ménages aux financements pour rénover son logement, même lorsqu'il est qualifié de "passoire" ou "bouilloire thermique" (DPE F ou G) et ce, dans un contexte d'été qui s'annonce caniculaire. Cela engendre des conséquences sanitaires, climatiques et sociales pour les ménages vivant dans dans ces logements (factures de chauffage plus élevées en hiver, et d'énergie et d'eau plus élevées en été, maladies respiratoires et cardiovasculaires, hausse des émissions de GES liées au chauffage et/ou à la climatisation qui en prime, réchauffe l'extérieur et augmente les ilots de chaleur urbaine). C'est également toute la filière qui est impactée par cette décision, affectant les chantiers prévus et les emplois.
2	Ma Prime Renov : suspension temporaire du mécanisme de juillet à septembre 2025	La suspension a été annoncée par le gouvernemen	

3	Agriculture : réintroduction des pesticides néonicotinoïdes interdits depuis 2016	Proposition de loi Duplomb	Les néonicotinoïdes sont la famille de substances actives insecticides la plus toxique pour les abeilles et tous les pollinisateurs. Ils sont également toxiques pour les êtres humains et peuvent être retrouvés dans l'eau et l'alimentation humaine à des doses préoccupantes. Ils peuvent avoir de nombreuses conséquences sur le long terme : effets neurologiques, hépatorénaux, immunologiques, génotoxiques, sur la reproduction et le développement embryonnaire, etc.
4	Gestion de l'eau : Facilitation du déploiement des mégabassines au profit d'une hiérarchisation des usages de l'eau pour les cultures les plus industrielles	Proposition de loi Duplomb	L'article 5 de la loi propose de « faciliter la conciliation entre les besoins en eau des activités agricoles et la nécessaire protection de la ressource », autrement dit de faciliter le stockage de l'eau en mégabassines et la construction de nouvelles mégabassines. Ce type de priorisation des usages de l'eau favorise des pratiques agricoles intensives : les mégabassines servent essentiellement à alimenter des productions très gourmandes en eau comme le maïs, majoritairement destiné à l'élevage industriel et à l'exportation. Cette hiérarchisation met en péril les ressources en eau à long terme au détriment des écosystèmes (et notamment les zones humides) et des usages collectifs.
5	Élevages industriels : Dépénalisation des dépassements de seuils d'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) d'élevage dans une limite de dépassement de 15%	Loi d'Orientation Agricole	Les parlementaires ont introduit dans la Loi d'orientation agricole une dérogation permettant un dépassement de 15 % des seuils ICPE, avec des sanctions considérablement allégées. L'amende, auparavant fixée à 75 000 € et pouvant s'accompagner d'un an de prison, est désormais réduite à une sanction administrative de 450 €. Cet allègement des sanctions va favoriser l'intensification de l'élevage en France et ainsi aggraver les difficultés des éleveurs qui veulent conserver un modèle à taille humaine et d'accentuer la concentration du cheptel dans les exploitations les plus grandes nécessitant des capitaux très importants. Cette

			concentration constituera une augmentation des sources de contamination pour l'air et les ressources en eau.
6	Élevages industriels : réhausser les seuils d'installations soumis aux autorisations environnementales (ICPE) pour les élevages bovins	Proposition de loi Duplomb	Cet amendement adopté en commission est très problématique car concrètement, cela impliquerait que beaucoup moins d'élevages seraient concernés par les demandes d'autorisation environnementales applicables au-delà du nouveau seuil (qui reste à définir). Si entériné dans la loi, cela signifie que de nombreux élevages bovins échapperaient aux règles de surveillance sur la contamination de l'air et de l'eau. La proposition de loi Duplomb doit passer en plénière le 30 juin.
7	Objectif de Zéro Artificialisation Nette : proposition d'exclure 10 000 hectares de projets industriels du décompte de l'artificialisation	Projet de loi simplification de la vie économique	Ces reculs engendreraient une accélération de l'artificialisation. Or, avec une France déjà aujourd'hui la plus artificialisée, cela augmenterait encore la fréquence et l'intensité des inondations engendrant des destructions de patrimoine bâti ou de vie humaines et de lourdes pertes financières, et la vulnérabilité des territoires face aux effets du réchauffement climatique tel que les sécheresses. Ces

8	Objectif de Zéro Artificialisation Nette : proposition d'une définition plus réductrice de l'artificialisation	Proposition de loi TRACE	dernières imposeraient des contraintes supplémentaires dans la hiérarchie des usages de l'eau et engendreraient des pertes économiques notamment pour le secteur agricole. L'artificialisation est aussi vectrice de fractures économiques et sociales territoriales comme la dévitalisation des centres villes ou encore l'augmentation des coûts de transports pour les familles due à l'étalement urbain.
9	Objectif de Zéro Artificialisation Nette : proposition de report de l'objectif intermédiaire de 2031	Proposition de loi TRACE	
10	Transports : supprimer les Zones à Faibles Émissions	Projet de loi simplification de la vie économique	En abandonnant les ZFE sans proposer d'alternative, on renonce à combattre la pollution de l'air si nocive pour la santé. Ce fléau sanitaire touche plus particulièrement les enfants et les plus précaires. Pour rappel, chaque année, on dénombre 40 000 décès prématurés en France à cause de la mauvaise qualité de l'air. En particulier pour les enfants : 3 enfants sur 4 en France respirent un air pollué, et les enfants des populations les plus modestes sont deux fois plus impactés que le reste de la population.
11	Train : non renouvellement du pass rail pour les jeunes	Annonce du Gouvernement du 23 avril (ministère des Transports)	Cet abonnement, à 49 euros par mois, permettait aux jeunes de 16 à 27 ans de voyager en illimité dans les TER et Intercités en juillet et août. L'été dernier, le pass rail avait bénéficié à 235 000 jeunes de moins de 27 ans pour 2,4 millions de billets.

12	Véhicules électriques : coupe du budget des aides d'1,5 milliard EUR à 500 millions EUR pour l'année 2025.	Loi de Finances 2025	Cette coupe d'1 milliard d'EUR s'est traduite par la suppression pure et simple de la Prime à la conversion, qui encourageait la mise au rebut d'un véhicule polluant au profit d'un véhicule plus vertueux, et par une baisse significative du bonus écologique. Plus globalement, cela menace directement la trajectoire d'électrification de notre parc automobile, au détriment de nos constructeurs, du pouvoir d'achat des ménages et de la lutte contre le changement climatique.
13	Véhicules électriques : division par deux de l'enveloppe pour le leasing social	Loi de Finances 2025	La loi de finance prévoit de baisser l'enveloppe pour le leasing social de 650 millions en 2024 sur le budget de l'Etat à 369 millions en 2025, cette fois-ci financé par les CEE. Une telle réduction du leasing social réduit l'accès à la voiture électrique pour les classes moyennes et les plus précaires. L'enveloppe de 2024 avait permis le financement de 50 000 dossiers par an.
14	Vélos : division par 5 de l'enveloppe prévue pour le Plan Vélo	Loi de Finances 2025	En 2023, le Plan Vélo bénéficiait d'une enveloppe de 300 millions d'EUR. Le Gouvernement a annoncé le projet de suppression des financements 2024 et 2025 du Plan Vélo national. Au final, l'enveloppe votée pour l'année de 2025 est de 50 millions EUR, loin des 250 millions d'euros prévus au départ. Cette baisse met à mal des centaines de projets d'infrastructures pour le vélo et la marche et privera la France d'une politique de transport du quotidien efficace, économe et écologique
15	Réforme du chèque énergie	Loi de Finances 2025	La fin de « l'automatisation universelle » de l'attribution du chèque et l'introduction de la notion de foyer fiscal unique devraient donc engendrer une baisse drastique du nombre de bénéficiaires en 2025, et du montant des aides attribuées. Pourtant, plus de 5 millions de foyers en dépendent chaque année pour payer leurs factures d'énergie faute de pouvoir vivre dans un logement bien isolé et peu énergivore.

16	Collectivités : Dotation réduite de 1 milliard pour le fonds Vert	Loi de Finances 2025	Réduire le budget du Fonds Vert affecte directement la capacité des collectivités à mener des projets au service de la transition écologique, et freine leur agilité et capacité à agir dans les territoires. C'est une catastrophe pour la mise en œuvre de projets pourtant largement attendus au plus près des Français. Le Fonds vert a permis de rénover des écoles ou des logements, de prévenir et de s'organiser face aux inondations ou encore face aux incendies qui frappent le territoire, et de développer les mobilités du quotidien en zones rurales. Autant de politiques de protection et de qualité de vie qui ne pourront pas voir le jour sans son soutien.
17	Solaire : baisse et complexification du soutien au photovoltaïque en toiture	Arrêté tarifaire S21, révisé le 26 mars 2025	Cet arrêté réduit le prix de rachat de l'électricité solaire produite de 12,7 centimes le kWh à 4 centimes seulement, au détriment du propriétaire des panneaux. Pour les projets de taille moyenne, le soutien est fortement complexifié. Ces mesures nuisent en particulier au développement de projets solaires portés par des collectifs citoyens. En outre, le gouvernement envisage également de diviser par 7 le nombre de projets de moyenne taille soutenus. Comme souvent, le gouvernement fait du stop and go, ce qui empêche la structuration d'une filière forte. C'est d'autant plus dommage que cette énergie a l'avantage de pouvoir être facilement installée par les ménages sur leurs toits et les aider à payer leur facture d'électricité en vendant le surplus à EDF.

18	Solaire : baisse des objectifs du photovoltaïque (notamment sur le solaire en toiture)	PPE3	Lors de la dernière révision du projet de programmation pluriannuelle de l'Énergie, le gouvernement a réduit de plus de 10% les objectifs du photovoltaïque pour 2035, de 75-100 GW, à 65-90 GW. C'est le solaire en toiture qui subit l'essentiel de la baisse. Or ces types de projets ont un impact très faible sur la biodiversité, et ce sont de loin les plus accessibles aux acteurs locaux, et donc les plus acceptés par les citoyens D'après un sondage IFOP de 2025, l'énergie solaire est l'énergie qui a la meilleure image auprès des Français parmi toutes, avec 89% de français ayant une bonne image. De même, cette baisse intervient alors même que se développent en France deux usines de panneaux solaires, dont le débouché naturel sera les projets en toitures.
19	Solaire : Affaiblissement de l'obligation de solariser les bâtiments et les parkings	Proposition de loi simplification de l'urbanisme	Le Gouvernement a soutenu l'affaiblissement des obligations de solarisation des parkings et toits de grandes surfaces. Cette mesure de bon sens permettait d'exploiter un gisement conséquent (environ 10 GW) de solaire sans aucun besoin d'artificialisation ni impact sur la biodiversité, avec des opérations rentables pour les obligés. Par ailleurs, le solaire en toiture étant le débouché naturel des futures usines françaises, ce recul affaiblit les perspectives de réindustrialisation verte en France
20	Energies renouvelables : proposition de supprimer l'objectif d'énergies renouvelables français et le remplacer par un objectif faible d'énergie "décarbonée"	Proposition de Loi Gremillet en cours d'examen à l'Assemblée Nationale	Si elle est votée, cette décision représenterait un recul historique car pour la première fois, la France ferait le choix de se désolidariser de l'objectif de production d'énergies renouvelables fixé par l'Union européenne. En réduisant et diluant la proportion d'énergies renouvelables avec l'énergie nucléaire, cette loi mettrait en péril toute l'industrie d'énergies renouvelables qui représente aujourd'hui 40 000 emplois. La proposition de loi est en cours de passage à l'Assemblée Nationale, donc rien n'est arrêté.

21	Energies renouvelables : Nouvelles règles de cohabitation éoliennes-radar défavorables aux projets éoliens	Décret et arrêté présenté en CSE en mars 2025	La nouvelle réglementation impose de négocier au cas par cas quasiment tous les projets éoliens avec l'armée. Ainsi, seules les petites éoliennes seront autorisées à partir de 70km de distance des radars militaires, ce qui contraint fortement plus de 70% du territoire français. Les développeurs qui pourront respecter ces règles seront ceux qui ont les capacités de déplacer les projets, c'est-à-dire les énergéticiens privés. Ce décret nuira donc largement aux projets territoriaux, portés par des communes ou des citoyens, et qui ne peuvent pas déplacer les projets et ont moins de moyens pour négocier avec l'armée.
22	Energie renouvelable : Recul sur l'objectif de développer les projets à gouvernance locale	PPE3	La PPE3 ne contient pas d'objectif sur les projets d'énergies renouvelables à gouvernance locale. C'est un recul par rapport aux engagements pris précédemment : la feuille de route gouvernementale de 2021 fixait un objectif de 1000 nouveaux projets d'énergie renouvelable à gouvernance locale qui associent collectivités et citoyens, d'ici à 2028, et annonçait qu'une trajectoire de développement serait inscrite dans la prochaine PPE via une feuille de route stratégique pour le développement des communautés d'énergie. Ce recul est dommageable car ces projets participent de l'acceptabilité des riverains aux développements des énergies renouvelables et permet d'avoir des projets pour et par le territoire.
23	Energie renouvelable : Moratoire au développement des énergies renouvelables en France	Proposition de Loi Gremillet en cours d'examen à l'Assemblée Nationale	Coup de tonnerre, le 19 juin, le parti RN dépose et réussit à faire voter un amendement demandant un moratoire sur le développement des énergies renouvelables en France. Si un tel recul passait (le vote solennel de la loi Gremillet a lieu ce jour, 24 juin 2025), la France perdrait toute chance d'honorer ses engagements en termes de baisse des émissions de gaz à effet de serre et n'arriverait plus à atteindre ses objectifs de souveraineté énergétique.

Des retards qui compromettent la transition écologique

24	Retard de publication de la PPE et la SNBC	PPE3 et SNBC-3	Alors que le code de l'énergie stipule que le gouvernement doit proposer une loi de programmation avant le 1er juillet 2023, celle-ci n'a jamais vu le jour. De même, la mise à jour des feuilles de routes pour le climat (Stratégie Nationale Bas Carbone 3) et pour l'énergie (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 3) a fait l'objet de plusieurs concertations, sans jamais aboutir. La publication de la PPE 3 est désormais annoncée d'ici la fin de l'été, avec deux années de retard.
25	Retard sur l' objectif de baisse de la consommation d'énergie primaire	PPE3	Malgré l'augmentation de 20% à 30% de l'objectif de baisse de consommation d'énergie primaire par rapport à 2012, ils restent de 12 points trop faibles, comme le mentionne l'avis de l'Autorité environnementale sur la programmation pluriannuelle de l'énergie. Engager davantage notre société vers la sobriété est une stratégie gagnante pour réduire les pressions sur l'environnement, mais aussi les factures énergétiques des ménages, des entreprises et de l'Etat, de même que nos besoins en matières stratégiques...
26	Retard sur le développement éolien terrestre : Non-atteinte des objectifs éolien terrestre pour la 4ème année consécutive	Source : données statistiques du ministère de la transition	Les français veulent plus d'éolien, comme en témoignent les sondages. D'après IFOP , 94% des français qui ont des éoliennes à proximité immédiate du domicile ont une bonne image, 57% une très bonne image. Des sondages Harris interactive ou Opinionway montrent aussi que plus de 3/4 des français veulent développer l'éolien. Pourtant, le gouvernement traîne sur la planification et ne fait rien pour palier la dérive vis à vis des objectifs, en refusant toutes les mesures pour améliorer l'acceptabilité

27	Retard sur la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat , toujours pas publiée.	SNANC	La SNANC devait être publiée par le gouvernement au plus tard en juillet 2023, comme fixé par la Loi Climat et Résilience de 2021. Après un premier glissement du calendrier, la consultation sur un premier projet de SNANC était prévue fin 2023, avant d'être mise au placard jusqu'en avril 2025. La consultation a finalement eu lieu en mai-juin 2025 mais un nouveau report de la SNANC a été annoncé par la ministre de l'Agriculture pour après l'été.
28	Retard sur la Stratégie nationale de défense des forêts et des espaces boisés contre les incendies , toujours pas publiée.	Stratégie nationale de défense des forêts et des espaces boisés contre les incendies	Alors que la loi du 10 juillet 2023 prévoit son élaboration avant juillet 2024, cette stratégie n'est toujours pas publiée. Elle est pourtant indispensable pour réduire le risque de feux de forêts qui est aggravé par le changement climatique. Le projet de stratégie soumis à la consultation du public manque d'ambition. Il promet par exemple des « stratégies de filières » pour les forêts privées sans en spécifier le contenu. Surtout, ces stratégies risquent d'être dépourvues de tout caractère contraignant. Le Gouvernement est responsable de ce retard, et des député-es déplorent ce retard, dernièrement dans le rapport d'information sur l'application de la loi du 10 juillet 2023.
Reculs en matière de droit de l'environnement et de démocratie environnementale			
29	Exemption généralisée de la dérogation espèces protégées pour tout projet "dès lors qu'il comporte des mesures d'évitement et réduction jugées suffisantes et qu'il intègre un dispositifs de suivi	Loi DADUE 2025 (art 23)	L'article 23 de la loi d'adaptation au droit de l'UE (Dadue) représente un recul énorme sur la protection des espèces : désormais, les préfets ont la main pour considérer qu'un projet prévoit des mesures d'évitement, de réduction et de suivi suffisantes. Étant donné l'effondrement en cours de la biodiversité, une telle dérogation est grave. Il faudrait au contraire un examen au cas par cas des dossiers, afin de déterminer si leur contribution à l'intérêt général justifie réellement une telle destruction.

30	Dépénalisation des atteintes aux espèces et milieux protégés pour les cas de non-intentionnalité ou ne relevant pas de la négligence grave; remplacement par une amende de 450 euros ou un stage de sensibilisation pour les personnes physiques	Loi d'orientation agricole (art 31)	L'article 31 de la LOA prévoit que désormais seules les atteintes aux espèces, habitats naturels et sites géologiques protégés commises de manière intentionnelle ou par négligence grave seront sanctionnées pénalement. Cela envoie un signal d'impunité, et incite à ne pas se préoccuper de la destruction des espèces protégées puisque sans sanction pénale, et c'est d'autant plus grave que cela ne concerne pas uniquement les agriculteurs mais toutes les activités humaines. D'autant que dans la plupart des cas, il est extrêmement difficile de démontrer que l'auteur savait que les espèces étaient là et qu'il avait l'objectif de les détruire.
31	Un droit au recours menacé, notamment face aux projets d'élevage industriels et de méga bassines	Loi d'orientation agricole (art 15)	L'article 15 restreint le droit au recours de la part de parties prenantes contre des projets agricoles à fort impact environnemental et réduit les délais de procédure pour les contentieux portant sur les ouvrages hydrauliques agricoles et les installations d'élevage, comme les méga bassines et les élevages industriels. En ayant moins de temps pour rassembler, organiser et présenter des arguments concernant les risques environnementaux et sanitaires associés à ces projets agricoles, cette disposition entravera la capacité des associations et des citoyens à s'opposer aux projets écologiquement nocifs. Le Conseil d'État lui-même avait recommandé l'abandon de ces dispositions dans son avis sur le projet de loi, et la Défenseure des droits a alerté sur l'atteinte grave qu'elles portent au droit au recours. En limitant la capacité des citoyens à faire entendre leur voix, cet article constitue une attaque directe contre les principes démocratiques fondamentaux.

32	Droit donné aux préfets de déroger aux normes environnementales , notamment pour les débits minimum des cours d'eau	Proposition de loi visant à renforcer et sécuriser le pouvoir préfectoral de dérogation afin d'adapter les normes aux territoires	Ce texte, adopté au Sénat et devant maintenant passer à l'Assemblée nationale, élargit la possibilité existante donnée au préfet la possibilité d'autoriser à déroger aux normes. Par exemple, aujourd'hui, des débits minimaux sont fixés par décret pour les cours d'eau de France. Si un acteur (une centrale nucléaire ou une installation hydroélectrique par exemple) a besoin de prélever de l'eau, il doit veiller à ne pas faire baisser le débit du cours d'eau en deçà de ce seuil minimum afin de ne pas trop porter atteinte à la biodiversité. Si ce recul est adopté, chaque préfet pourra accorder les dérogations à différents acteurs.
33	Élevage industriel : un allègement des modalités de consultation du public nécessaire pour l'ensemble des projets soumis à autorisation environnementale.	Proposition de loi Duplomb - article 3	L'article 3, qui veut "simplifier la vie des éleveurs", introduit un allègement des modalités de consultation du public nécessaire pour l'ensemble des projets soumis à autorisation environnementale. Concrètement, les réunions publiques d'ouverture et de clôture de la consultation du public pourront être remplacées par de simples permanences dans les mairies des communes touchées par les projets, ce qui empêcherait la tenue d'un réel dialogue entre le porteur de projet et les citoyens. Cette affaiblissement de la consultation va faciliter la construction d'élevages industriels. Or, ces derniers ont des impacts sur les riverains et l'environnement via les pollutions qu'elles génèrent (pollution des eaux dont algues vertes, de l'air avec les rejets d'ammoniac notamment).
34	Proposition de loi Duplomb : déni de démocratie via le dépôt d'une motion de rejet pour accélérer la procédure d'adoption au détriment du débat parlementaire	Proposition de loi Duplomb	Cela revient à détourner la procédure parlementaire et refuser le débat, et représente un passage en force

35	Infrastructures routières : proposition de loi issu du Sénat puis voté à l'Assemblée Nationale pour reprendre des travaux sur l' A69	Proposition de Loi A69	La proposition de loi a été rejetée par l'assemblée nationale, et la commission mixte paritaire l'examinera à partir du 25 juin 2025. Si les travaux de l'A69 devaient reprendre, cela constituerait un recul indéniable en termes d'émissions de gaz à effet de serre dû au chantier puis à l'usage de l'autoroute, d'artificialisation des sols et de biodiversité.
36	Raison Impérative d'Intérêt majeur accordé à tous les projets d'infrastructures, facilitant les dérogations face aux espèces protégées	Projet de Loi Simplification de la vie économique	Tous les projets d'infrastructures seraient désormais qualifiés de "projets d'intérêt national majeur". Cela implique qu'ils pourront s'imposer aux documents d'urbanisme et d'aménagement et qu'ils bénéficieront d'une reconnaissance anticipée pour une des conditions nécessaires pour obtenir une dérogation à l'interdiction de détruire des espèces protégées, la « raison impérative d'intérêt public majeur ».
37	La suppression de l'accord préalable de l'ONF pour l'octroi d'un titre minier en Guyane	Projet de loi de simplification de la vie économique	l'ONF ne pourra plus refuser l'occupation du domaine public pour des motifs environnementaux ; l'appréciation sera entre les seules mains du préfet, ce qui enlève la garantie que l'appréciation de l'ONF sur l'impact de l'exploitation minière sur les forêts guyanaises (et notamment sur les sites à haute valeur écologique) soit entendue.
Reculs portés par la diplomatie française à Bruxelles ou l'Onu			
38	Coupe budgétaires de 2,1 milliards de l' Aide publique au développement , soit une baisse de – 37 %	Loi de Finance 2025	Une coupe de plus 2 milliards d'euros, c'est équivalent au montant nécessaire pour financer la couverture vaccinale de base de 71 millions d'enfants, ou bien la scolarisation pendant un an de 17 millions d'enfants.

39	Soutien au gaz en tant qu'énergie de transition	Décision du Conseil présidentiel pour les partenariats internationaux, avril 2025	Alors que la France a défendu et obtenu l'inscription de la sortie des énergies fossiles dans les textes adoptés à la COP28 et alors que les projets gaziers figurent dans la liste d'exclusion de l'Agence Française de Développement, cette expression sur le gaz, énergie de transition, dans cette décision de l'Elysée n'est pas anodine. Investir aujourd'hui dans ce type de projets et construire la dépendance de régions aux hydrocarbures pour les prochaines décennies ne représentent ni bénéfice pour le climat, ni pour la transition énergétique des pays du Sud. Cela détourne des capitaux des véritables solutions, dans les économies d'énergie, la rénovation thermique et l'efficacité énergétique, et ralentit le développement des énergies renouvelables, déjà compétitives et dont le gigantesque potentiel notamment en Afrique est largement sous-exploité
40	Fin de l'affectation des taxes solidaires sur les transactions financières et sur les billets d'avion qui alimentaient directement le Fonds de solidarité pour le développement.	Loi de Finance 2025	En 2024, les deux sources de financement avait permis d'affecter 738 millions d'euros au Fonds de Solidarité pour le Développement. Si cette décision ne se traduit pas encore par une baisse des fonds, elle menace la stabilité des ressources allouées à des actions essentielles en matière de santé (via le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Unitaïd, et la Facilité financière internationale pour la vaccination IFFIm), d'éducation (au Partenariat mondial pour l'éducation) et de climat (via le Fonds Vert) dans les pays les plus vulnérables à travers le monde.

41	Affaiblissement de la directive européenne sur le reporting durable des entreprises (CSRD) , mettant un terme à la collecte de données sur les activités et filières des entreprises	La Commission européenne a proposé le 26 février 2025 le texte « Omnibus I ». Le Parlement européen se prononcera sur le texte en octobre 2025.	La CSRD permet de fournir aux acteurs financiers des informations sur la durabilité des entreprises, afin qu'ils puissent faire la différence entre d'un côté les entreprises d'hier, qui ne sont pas réellement engagées dans un effort de transition et de l'autre les entreprises qui ont mis en place de réelles pratiques « durables » (ESG) et qui doivent pouvoir bénéficier des investissements. En supprimant des parties importantes de la CSRD, la Commission rend difficile la comparaison entre les entreprises, et favorise ainsi le greenwashing à l'échelle européenne. Elle réduit également la contribution du secteur privé au financement de la transition écologique, alors que 80% de ce financement doit émaner du privé. Elle ralentit enfin la décarbonation des entreprises.
42	Affaiblissement de la directive sur le devoir de vigilance (CS3D) qui avait vocation à limiter les impacts néfastes de toute la chaîne de valeur des entreprises sur l'environnement (par exemple: utilisation de produits chimiques polluants) et les droits humains (par exemple: recours au travail forcé par un sous-traitant de l'entreprise).	La Commission européenne a proposé le 26 février 2025 le texte « Omnibus I ». Le Parlement européen se prononcera sur le texte en octobre 2025.	Si votée, la suppression de la CS3D laisserait la voie libre aux pratiques sociales et environnementales déplorables dans la chaîne de valeur des entreprises, notamment dans des pays tiers (ex: travail forcé, bas salaires, travail des enfants...). La Commission européenne a proposé de réduire drastiquement le champ d'application de la directive (exclusion des relations commerciales indirectes, au niveau desquelles ont lieu nombre d'atteintes graves), de vider de leur substance certaines mesures correctives ainsi que les plans de transition climatique attendus des entreprises. Enfin, la proposition affaiblit les mécanismes permettant de contrôler, sanctionner et tenir pour responsables sur le plan civil les entreprises en cas de faute.
43	Loi Climat européenne : introduction de flexibilités (compensation carbone, crédits internationaux notamment) dans l' objectif 2040	Révision de la loi Climat (proposition de la Commission européenne attendue le 2 juillet prochain).	En se positionnant en soutien des crédits internationaux de compensation pour atteindre l'objectif 2040 européen, la France contribue à ralentir la transition écologique intra européenne. En outre, recourir à ce mécanisme de flexibilité pourrait conduire à un gaspillage d'argent public vu le peu de visibilité sur la qualité des projets financés dans des pays externes. Le Conseil scientifique européen (ESABCC)

			s'oppose à l'utilisation de ces crédits dans ses dernières recommandations.
--	--	--	---